



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 18h30 dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 septembre conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie donne pouvoir à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Françoise MESTRE est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n° 1 - Affouage 2025

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'attribution de l'affouage 2055.

Point n° 2 - Etat d'assiette des coupes 2026

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité

Point n° 3 - Cession de la parcelle communale E2544

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la cession de la parcelle communale E2544.

Point n° 4 - Adhésion 2025 Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité l'adhésion 2025.

Point n° 5 - Tarifs ski de fond - saison 2025-2026

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité les tarifs de ski de fond pour la saison 2025-2026.

Point n° 6 - Convention avec Nordic Alpes du Sud - saison ski de fond 2025-2026

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention avec Nordic Alpes du Sud

Point n° 7 - Convention territoriale globale - territoire du Pays des Ecrins

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la convention territoriale globale

Point n° 8 - Notification du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) concernant le transfert de la compétence Tourisme à la commune de Puy Saint Vincent

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Point n° 9 - Décision Modificative n° 2 - Budget Principal

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la Décision Modificative.

Point n° 10 - Convention de gestion entre la Communauté de Communes du Pays des Ecrins - transports d'enfants pendant le temps scolaire

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité la convention de gestion.

Point n° 11 - Modification des statuts du SIVU

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIVU

Point n° 12 - Voirie 2025 - demande de subvention

Le Conseil Municipal Valide à l'unanimité la demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes.

Monsieur le Maire clôture la séance.

*Le secrétaire de séance
MESTRE Françoise*



*Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS*

